



Madame Roselyne Bachelot
Ministre de la Santé, de la Jeunesse
et des Sports
8, avenue de Ségur
75 007 PARIS

Strasbourg, le 12 novembre 2007

Objet : pratique de la bicyclette, avis 03/06 de la CSC et dépenses de santé

Madame le ministre,

Nous voudrions par la présente vous alerter sur une mesure inscrite à l'ordre du jour du prochain Comité interministériel de sécurité routière, qui pourrait avoir un impact très négatif sur les dépenses de santé.

Il s'agit d'une proposition de la Commission Sécurité des Consommateurs recommandant de rendre obligatoire le port du casque pour les déplacements à vélo, pour les jeunes dans un premier temps.

La pratique cycliste comme loisir sportif est très populaire en France, aussi, la confusion est souvent faite entre la pratique sportive, et les déplacements urbains à bicyclette. Or, il est avéré que les risques d'accident sont très différents dans les deux cas, les risques de chute étant beaucoup plus élevés dans la pratique sportive.

Les cyclistes sportifs sont déjà bien sensibilisés à ces risques, puisqu'ils sont déjà près de 90% à porter un casque, y compris parmi les sportifs amateurs. Par contre, les cyclistes citadins ou simples promeneurs ne sont pas plus souvent blessés au crâne dans les accidents de la circulation que les piétons ou les automobilistes, et plus de 90% se déplacent sans casque.

Or, la Direction sécurité et circulation routière (DSCR) et la Commission sécurité des consommateurs (CSC), proposent que le port du casque devienne obligatoire pour tout déplacement à vélo, pour les jeunes dans un premier temps. Nous avons alerté le MEDAD sur le caractère injustifié, inefficace, et contre-productif d'une telle mesure, mais la réponse du ministre d'Etat Jean-Louis Borloo ne suffit pas à nous rassurer pleinement.

Nous voulons alerter les ministères plus directement concernés sur le caractère irrationnel d'une telle mesure. Les bilans d'accidentologie à l'échelle de populations entières, dans plusieurs pays, montrent de façon reproductible que les cyclistes ne sont pas plus souvent touchés au crâne dans les accidents de la circulation que les autres usagers. Dans les rares pays qui ont rendu le casque obligatoire, cette mesure n'a pas eu d'impact significatif sur les bilans des accidents de la circulation, que ce soit pour le ratio cyclistes / piétons, ou crâne /

autre organe touché. Par contre, cette contrainte a fait baisser de 20 à 30% le nombre de cyclistes quotidiens en Australie et en Nouvelle-Zélande.

La CSC a ignoré l'essentiel de ces données, que nous lui avons pourtant communiquées avant mars 2006, pour retenir des études faites sur des échantillons non représentatifs des accidents de la circulation (i.e. *incluant pratique sportive, VTT hors voirie*). Curieusement, la CSC a aussi omis toute analyse coûts / bénéfiques, alors que plusieurs estimations ont été publiées sur la base de données recueillies au Danemark, en Angleterre, en France, en Nouvelle-Zélande ou en Australie. L'INPES, Institut national de prévention et éducation à la santé, a également depuis 2003 engagé des campagnes en faveur de la généralisation du port du casque, sur les mêmes bases non représentatives.

Or, les analyses coûts / bénéfiques montrent qu'il suffirait que l'obligation de porter un casque dissuade 1 cycliste sur 4000 pour que le bilan de l'opération devienne négatif pour les dépenses de santé. Compte tenu de l'impact de la sédentarité sur certaines pathologies (maladies cardiovasculaires, diabète, obésité, dépression,...), une baisse de 30% du nombre de cyclistes pourrait augmenter les dépenses de santé de plus de 500 M€ par an.

Nous exprimons donc notre étonnement et notre inquiétude que ce soit ce rapport de la CSC, incomplet et partial, qui « alimente les réflexions préparatoires au prochain Comité interministériel de sécurité routière » – selon les propres termes du Ministre d'Etat J.L.Borloo.

Au contraire, dans la logique impulsée par le « Grenelle de l'environnement », nous appelons donc de nos vœux un engagement de l'Etat en faveur des déplacements à bicyclette, pour faciliter et accélérer les actions amorcées par les collectivités locales, les associations, et les entreprises.

Nous souhaiterions donc vous rencontrer pour vous convaincre tout d'abord de la nécessité de stopper cette mesure contre-productive, mais aussi pour connaître votre position sur les mesures en faveur d'une politique cyclable qui pourraient relever de la compétence de votre ministère. Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, madame le ministre, en l'expression de ma haute considération

Christophe RAVERDY
Président de la FUBicy

signé C.Raverdy

Pièces-jointes :

- Diaporama « Casque... »
- Document « Critique de l'avis CSC par la FUBicy »
- Lettre de la FUBicy et du Club des villes cyclables au Ministre d'Etat Jean-Louis Borloo, 19 septembre 2007
- Lettre de la FUBicy au Ministre d'Etat Jean-Louis Borloo, du 4 octobre 2007
- Réponse de Monsieur Borloo, 6 novembre 2007